

Bureau

Feuilles de route annuelle des commissions

Période de septembre 2019 à décembre 2020

Lyon, le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs les co-président(e)s,

Le comité plénier du CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes, réuni le 17 septembre 2019 a validé certaines modifications apportées au règlement intérieur adopté le 29 juin 2016, tout en maintenant une organisation autour de 3 commissions :

1. Commission Emploi et Compétences
2. Commission Orientation, mobilités et sécurisation des parcours professionnels (OMSP)
3. Commission Formation tout au long de la vie (FTLV)

En tant que co-président(e)s de commission, il vous appartient de réunir celle-ci en relation avec votre homologue, et de présenter aux membres les orientations de travail pour l'année 2019-2020

Nous vous rappelons que le règlement intérieur du CREFOP (point 4-1) précise que :

« La cohérence et la complémentarité des travaux conduits dans chacune des commissions, représentent un enjeu essentiel auquel le bureau veillera »,

« Les travaux des commissions font l'objet d'une feuille de route validée par le bureau, sur proposition du secrétariat permanent quadripartite qui décrit la nature des travaux, les modalités de leur réalisation, le calendrier, les attendus. »;

« Le CREFOP se dote des commissions nécessaires à son fonctionnement ».

Ainsi, les commissions :

- Contribuent, au travers de groupes de travail, à la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du CPRDFOP et peuvent en proposer l'adaptation (article 2.1 du projet de RI) ;
- Préparent les avis à rendre par le CREFOP, qui seront ensuite soumis à la validation du comité plénier ou du bureau, selon ce que prévoient les textes. Le bureau proposera au comité plénier les avis techniques pouvant être délégués aux commissions, ainsi que les modalités de cette délégation ;
- Peuvent exprimer des propositions d'actions sur des enjeux prioritaires qui participent à la stratégie régionale emploi-insertion-formation-orientation.

1. Commission Emploi et Compétences :

Les enjeux prioritaires de la Commission Emploi et Compétences devront s'inscrire en cohérence avec les axes et les priorités de la stratégie régionale de l'emploi (SRE) portée dans le cadre du SPER, ainsi que ceux du CPRDFOP. Ils concernent :

- La mise en œuvre et le suivi du pacte régional pour l'investissement dans les compétences 2019-22
- L'observation des besoins en compétences
- Le plan pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'insertion
- Les politiques contractuelles (COEF, ADEC, EDEC) avec les branches professionnelles prévues dans la fiche I-2-2 du CPRDFOP

En matière d'observation, cette commission assurera, pour le compte du Bureau, le rôle de chef de projet des travaux prévus dans la fiche I-1-1 du CPRDFOP « Observation des besoins de compétences et de qualifications » et réalisés au sein du groupe « diagnostic en continu ».

Pour cette année, les axes de travail à privilégier porteront sur le rendu d'informations sur le pacte régional pour l'investissement dans les compétences, avec les éléments marquants sur la mise en œuvre des trois axes du PACTE, la mise en œuvre des fiches-actions du CPRDFOP déjà avancées au sein de groupes thématiques dédiés ; ainsi que des travaux sur le thème des compétences et d'autres correspondant à la mise en œuvre de l'engagement régional pour l'emploi des travailleurs handicapés (ERETH) :

	Fiches actions CPRDFOP	Groupe thématique dédié
Observation des besoins de compétences et qualifications	I-1-1	Diagnostic en continu
Poursuivre et développer les démarches de contractualisation avec les branches et les secteurs	I-2-2	Contractualisations
Soutenir la GPECT des emplois et compétences territoriales en faveur de la qualification des salariés	III-1-2	GPECT - qualification des salariés
Quels outils ou référentiels pour évaluer les compétences ? Comment construire des parcours de formation, comment recruter par les compétences ?		Compétences
Suivi de la mise en œuvre des axes de l'ERETH		Handicap
Suivi du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (axe III – actions innovantes)		Compétences

La Commission Emploi & Compétences préparera, avant adoption par le Bureau, les avis concernant :

- La stratégie régionale pour l'emploi 2021-2023 ;
- Les projets d'offre d'accompagnement relevant du programme d'investissements d'avenir (PIA), dans le cadre du PIA3 régionalisé « ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ».
- Le programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées (avis à préparer en concertation avec la commission FTLV)

Pour les Campus des métiers et des qualifications :

- L'information du CREFOP sur les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « CMQ » du PIA Territoires d'innovation pédagogique, fera l'objet d'un temps de présentation et d'échanges au sein de la Commission Emploi et Compétences.

En revanche, le Bureau délègue à la Commission Emploi & Compétences, l'émission d'avis pour les organismes de formation dispensant la formation aux membres des Comités sociaux et économiques (qui succèdent au Comité d'entreprise et CHSCT).

Pour la fin de l'année 2020 et 2021, il est proposé que les travaux de la commission emploi et compétences s'inscrivent plus largement dans le **déploiement des plans de relance mis en place pour soutenir l'économie, l'emploi et les compétences suite à la crise sanitaire.**

Ainsi, les travaux d'observation des besoins de compétences et qualifications deviennent stratégiques et prioritaires. Ils devront faire l'objet d'une actualisation des données au regard des impacts de la crise sanitaire et économique.

Ils auront vocation à :

- D'une part, appuyer les orientations des mesures des plans de relance vers les secteurs porteurs d'emploi et les filières d'avenir
- Et d'autre part identifier certains secteurs en déclin ou fragilité conjoncturelle pour les accompagner dans leur transition et soutenir d'éventuelles reconversions

Le pacte régional pour l'investissement dans les compétences devra être mis à jour en prenant en compte les réalités nouvelles post-COVID. Ainsi, de nouveaux secteurs et de nouveaux publics pourront être identifiés comme prioritaires, en maintenant le cap sur les publics les plus fragiles.

ADOPTÉ

2. Commission Orientation, mobilités, sécurisation des parcours professionnels :

Les enjeux prioritaires de la Commission Orientation, mobilités, sécurisation des parcours devront porter, a minima, sur les priorités définies dans le CPRDFOP :

- Mobiliser les acteurs économiques et les acteurs de l'orientation afin de développer leur coopération ;
- Développer et mettre en œuvre le SPRO ;
- Insérer les publics prioritaires ;
- Sécuriser les parcours ;
- Développer et partager des outils cartographiques territorialisés : marché de l'emploi, offre de formation et offre d'orientation, démographie.

Pour cette année, les axes de travail à privilégier correspondent aux fiches-actions du CPRDFOP déjà avancées au sein de groupes thématiques dédiés :

	Fiches-actions du CPRDFOP	Groupe thématique dédié
Le renforcement de la relation entre l'école et l'entreprise	I-2-1 ; I-2-3	Relation école-entreprise
L'implication des acteurs économiques dans le plan d'actions du SPRO	I-2-3	Orientation
L'accès pour tous à une information gratuite et fiable	II-1-1	Orientation
Faire de la VAE individuelle ou collective un moyen de sécurisation des parcours de formation et d'emploi en vue de favoriser les mobilités et les évolutions professionnelles ; Renforcer les VAE progressives par blocs de compétences acquises	I-2-2 ; II-1-1 ; II-4-1	VAE
Faciliter l'accès à un socle de compétences dans le but de favoriser l'accès aux offres d'emplois n'appelant pas systématiquement un premier niveau de qualification professionnelle	II-2-2 ; II-2-3 ; II-4-2	Illettrisme
Renforcer les actions en faveur du raccrochage, de la lutte contre les abandons en cours de formation et de la sécurisation des parcours d'orientation des jeunes	II-4-3	Décrochage

La commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels préparera les avis concernant :

- La désignation des opérateurs régionaux du CEP à destination des actifs occupé, hors agents publics ;
- La convention annuelle de coordination relative au SPRO conclue entre l'Etat et la Région ;
- Le cahier des charges prévu à l'article L6111-5 fixant les normes qualité s'imposant aux organismes participant au SPRO.

3. Commission Formation Tout au Long de la Vie :

Les enjeux prioritaires de la Commission Tout au Long de La Vie (FTLV), inscrits dans le CPRDFOP sont :

- L'adaptation des réponses formation aux besoins d'emplois, de compétences et de qualifications professionnelle,
- L'alternance et la mise en situation professionnelle,
- Le renforcement de la capacité de réponse des territoires aux besoins de compétences.

Pour cette année, les axes de travail à privilégier correspondent aux fiches-actions du CPRDFOP déjà avancées au sein de groupes thématiques dédiés :

	Fiches actions du CPRDFOP	Groupe thématique dédié
Créer un contexte favorable au maintien de la lisibilité de l'offre de formation par apprentissage et plus largement en alternance, et de son évolution	I-3-2 ; II-3-1	Offre de formation
Revoir le process d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales voie scolaire	I-3-2 ; III-1-3	Offre de formation
Mettre en place une gouvernance partagée des CMQ	I-3-3 ; III-1-1	Offre de formation ou gp dédié
Réaliser des travaux sur les formations du secteur sanitaire et social au regard du développement de la demande sociale et des multiples évolutions dans ces domaines qui impactent les établissements de formation, les formations et leur ingénierie	I-3-1	FSS

La Commission Formation Tout au Long de la Vie préparera les avis concernant :

- L'évolution de l'offre en formations sanitaires et sociales ;
- La carte des formations professionnelles initiales voie scolaire ;
- Le programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées (avis à préparer en concertation avec la commission Emploi et Compétences)
- Les projets d'ingénierie de formation relevant du programme d'investissements d'avenir dans le cadre du PIA3 régionalisé « ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes »

Pour les Campus des métiers et des qualifications :

- La consultation du CREFOP sur les projets intégrera un temps de présentation et d'échanges au sein de la Commission FTLV
- L'information du CREFOP sur les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « CMQ » du PIA Territoires d'innovation pédagogique, fera l'objet d'un temps de présentation et d'échanges au sein de la Commission Formation tout au Long de la Vie
- Une fois par an, la commission se réunira en mode « COS » (comité d'orientations stratégiques), organe de gouvernance régionale spécifique, prévu au cahier des charges des CMQ